



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 40662

Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur les effets benefiques que pourrait engendrer l'application du taux reduit de TVA (5,5 p. 100) au droit d'utilisation des installations sportives. En effet, alors que tous les loisirs beneficient deja d'un taux reduit, le sport, porteur d'emplois, pourrait jouer pleinement son role culturel et economique grace a cette mesure conforme a la directive europeenne de 1992. Il lui demande de bien vouloir lui preciser quelles sont ses intentions en la matiere.

Texte de la réponse

L'application du taux reduit aux operations figurant dans l'annexe H de la sixieme directive ne constitue pour les Etats membres qu'une simple faculte. Dans le contexte budgetaire actuel, il parait difficile de prevoir une telle mesure.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40662

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3480

Réponse publiée le : 19 août 1996, page 4508